

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 10 MAI 2019 – DETAIL DU VOTE PAR RESOLUTION
(Article R.225-106-1 du Code de commerce)

	Partie Ordinaire	Partie Extraordinaire
Nombre d'actions composant le capital social	131 133 286	
Nombre d'actions disposant du droit de vote	130 145 393	
Nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance	8 503	8 469
Nombre de voix détenues par les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance	118 949 328	118 930 699
Nombre d'actions détenues par les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance	81 208 601	81 196 390
Nombre d'actionnaires présents ou représentés	5 635	5 610
Nombre de voix détenues par les actionnaires présents ou représentés	24 154 429	24 140 520

Rés.	Type	Actions	% du capital	Total voix exprimées	Voix Pour	%	Voix Contre	%	Abstentions	%
1	Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.	81 208 601	61,93	118 949 328	118 675 628	99,77	201 775	0,17	71 925	0,06
2	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018.	81 208 601	61,93	118 949 328	118 675 955	99,77	201 199	0,17	72 174	0,06
3	Affectation du résultat social ; distribution des dividendes.	81 208 601	61,93	118 949 328	118 739 775	99,82	137 943	0,12	71 610	0,06
4	Émission d'un avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2018 à Monsieur Arnaud Lagardère, Gérant	81 208 601	61,93	118 949 328	115 243 410	96,88	3 546 903	2,98	159 015	0,13
5	Émission d'un avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2018 à Messieurs Pierre Leroy et Thierry Funck-Brentano, représentants de la Gérance.	81 208 601	61,93	118 949 328	114 069 171	95,90	4 720 796	3,97	159 361	0,13
6	Émission d'un avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2018 à Monsieur Xavier de Sarrau, Président du Conseil de Surveillance.	81 208 601	61,93	118 949 328	116 265 331	97,74	2 522 373	2,12	161 624	0,14
7	Ratification de la cooptation de Monsieur Jamal Benomar en qualité de membre du Conseil de Surveillance.	71 439 528	54,48	99 530 700	97 404 577	97,86	2 030 959	2,04	95 164	0,10
8	Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jamal Benomar pour une durée de quatre ans.	71 439 528	54,48	99 530 700	97 405 922	97,87	2 018 083	2,03	106 695	0,11
9	Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Susan M. Tolson pour une durée de quatre ans.	71 439 528	54,48	99 530 700	97 457 280	97,92	1 986 670	2,00	86 750	0,09
10	Nomination de Monsieur Gilles Petit en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de quatre ans.	71 439 528	54,48	99 530 700	99 275 749	99,74	177 626	0,18	77 325	0,08
11	Autorisation à donner à la Gérance, pour une durée de 18 mois, à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.	81 208 601	61,93	118 949 328	118 638 882	99,74	230 630	0,19	79 816	0,07

12	Autorisation à donner à la Gérance, pour une durée de 38 mois, d'attribuer gratuitement aux salariés et dirigeants de la Société et des sociétés et groupements qui lui sont liés des actions de performance de la Société.	81 196 390	61,92	118 930 699	118 351 415	99,51	495 529	0,42	83 755	0,07
13	Autorisation à donner à la Gérance, pour une durée de 38 mois, d'attribuer gratuitement aux salariés et dirigeants de la Société et des sociétés et groupements qui lui sont liés des actions de la Société.	81 196 390	61,92	118 930 699	117 902 047	99,14	935 278	0,79	93 374	0,08
14	Délégation de compétence à la Gérance, pour une durée de 26 mois, pour décider l'émission de valeurs mobilières représentatives d'un droit de créance donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de filiales de la Société et/ou de toute autre société, dans la limite de 1,5 milliard d'euros pour les emprunts en résultant.	81 196 390	61,92	118 930 699	116 836 982	98,24	2 011 528	1,69	82 189	0,07
15	Délégation de compétence à la Gérance, pour une durée de 26 mois, pour décider l'émission, avec droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou donnant droit, immédiatement ou à terme, à l'attribution de titres de créance, dans la limite de 265 millions d'euros pour les augmentations de capital et de 1,5 milliard d'euros pour les emprunts en résultant.	81 196 390	61,92	118 930 699	115 896 726	97,45	1 134 594	0,95	1 899 379	1,60
16	Délégation de compétence à la Gérance, pour une durée de 26 mois, pour décider l'émission, par voie d'offre au public sans droit préférentiel de souscription mais avec un droit de priorité d'une durée minimale de cinq jours de bourse, d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou donnant droit, immédiatement ou à terme, à l'attribution de titres de créance, dans la limite de 160 millions d'euros pour les augmentations de capital et de 1,5 milliard d'euros pour les emprunts en résultant.	81 196 390	61,92	118 930 699	113 333 458	95,29	5 516 741	4,64	80 500	0,07
17	Délégation de compétence à la Gérance, pour une durée de 26 mois, pour décider l'émission, par voie d'offre au public sans droit préférentiel de souscription et sans droit de priorité, d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou donnant droit, immédiatement ou à terme, à l'attribution de titres de créance, dans la limite de 80 millions d'euros pour les augmentations de capital et de 1,5 milliard d'euros pour les emprunts en résultant.	81 196 390	61,92	118 930 699	113 344 447	95,30	5 500 538	4,62	85 714	0,07
18	Délégation de compétence à la Gérance, pour une durée de 26 mois, pour décider l'émission, dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L 411-2 du Code monétaire et financier sans droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou donnant droit, immédiatement ou à terme, à l'attribution de titres de créance, dans la limite de 80 millions d'euros pour les augmentations de capital et de 1,5 milliard d'euros pour les emprunts en résultant.	81 196 390	61,92	118 930 699	112 988 256	95,00	5 785 615	4,86	156 828	0,13
19	Autorisation à donner à la Gérance d'augmenter, dans le cadre des plafonds fixés, le montant des émissions décidées en cas de demande excédentaire.	81 196 390	61,92	118 930 699	111 507 978	93,76	7 327 025	6,16	95 696	0,08
20	Délégation de compétence à la Gérance, pour une durée de 26 mois, pour décider l'émission, sans droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société et/ou donnant droit, immédiatement ou à terme, à l'attribution de titres de créance, destinées à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'offres publiques d'échange ou d'apports en nature, dans la limite de 80 millions d'euros pour les augmentations de capital et de 1,5 milliard d'euros pour les emprunts en résultant.	81 196 390	61,92	118 930 699	114 696 217	96,44	4 150 567	3,49	83 915	0,07
21	Limitations globales à 80 millions d'euros, 300 millions d'euros et 1,5 milliard d'euros pour les augmentations de capital et les emprunts résultant d'émissions décidées en vertu des délégations de compétence objet des résolutions précédentes.	81 196 390	61,92	118 930 699	115 149 701	96,82	3 690 309	3,10	90 689	0,08
22	Délégation de compétence à la Gérance, pour une durée de 26 mois, pour décider d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission et émission de titres de capital ou majoration du montant nominal des titres de capital existants, dans la limite de 300 millions d'euros.	81 196 390	61,92	118 930 699	116 967 474	98,35	1 827 567	1,54	135 658	0,11

23	Délégation de compétence à la Gérance, pour une durée de 26 mois, pour décider l'émission sans droit préférentiel de souscription d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société réservées aux salariés dans le cadre de plans d'épargne entreprise dans la limite de 0,5 % du capital actuel par an.	81 196 390	61,92	118 930 699	117 893 393	99,13	955 162	0,80	82 144	0,07
24	Pouvoirs pour les formalités.	81 208 601	61,93	118 949 328	118 847 122	99,91	19 396	0,02	82 810	0,07